

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2348

24 septembre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|----------|--|--------|
| Alma Capital Investment Management | . 112701 | Jilan S.A. | 112665 |
| HAUSMAN et Co S.à.r.l. | 112704 | JLP auto et pneu service Sàrl | 112666 |
| Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l. | 112658 | JMC Fresh Pineapples & Exotic Flowers S.à.r.l. | 112663 |
| HC Investissements (Europe) S.à r.l. | 112659 | J.M. Maus S.à.r.l. | 112665 |
| HC Investissements IV S.à.r.l. | 112661 | Johanna Invest S.A. | 112658 |
| Heureko S.A. | 112658 | Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company | 112666 |
| Hilares S.A. | 112660 | JPK International S.A. | 112666 |
| Himachal S.A. | 112658 | Juniperus S.A. | 112667 |
| Himachal S.A. | 112659 | Kara Investments S.à r.l. | 112666 |
| HSBC Holdings Luxembourg S.A. | 112659 | Kayalux S.A., SPF | 112660 |
| Immobauwerke A.G. | 112662 | King & Partners S.A. | 112667 |
| Immobilière Feidt & Thill S.A. | 112662 | Kings Falls | 112658 |
| Immodali S.A. | 112662 | Komohana Investments S.à r.l. | 112659 |
| Immo du Nord S.A. | 112661 | Konings Real Estate S.à r.l. | 112667 |
| Immo Invest H R S.A. | 112661 | Konings Real Estate S.à r.l. | 112667 |
| Immo-Sûre Sàrl | 112661 | Krinvest S.à r.l. | 112661 |
| Impax Solar Investments S.à r.l. | 112662 | L.03 Vision Immobilière Sàrl | 112662 |
| Indigoweb S.à r.l. | 112663 | Lagonda S.A. SPF | 112667 |
| Industrie Assistance Ingénierie | 112663 | Lambarde Developments S.à r.l. | 112704 |
| Infrastructure Saxon S.à r.l. | 112659 | LDM Participations | 112663 |
| Ingeborg Investment S.A. | 112663 | LG Invest S.A. | 112665 |
| Ingeborg Investment S.A. | 112664 | Lowell S.A., SPF | 112664 |
| Insight-Studio M III S.à r.l. | 112660 | LSF Aggregated Lendings S.à r.l. | 112666 |
| Insight VII S.à r.l. | 112660 | SPTC S.à r.l. | 112687 |
| International Corporate Activities S.A. | 112664 | TCP Kaporol Holdings S.à r.l. | 112671 |
| International Pension Administration S.à r.l. | 112664 | TLcom II Holdings S.à r.l. | 112689 |
| Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l. | 112660 | TL Consulting S.à r.l. | 112703 |
| Investus S.A. | 112664 | Upshift S.à r.l. | 112695 |
| IT Holding S.à r.l. | 112665 | Videodeals.com S.A. | 112668 |
| Jerono Participations S.A. | 112665 | | |

Johanna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.291.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée du 16 mai 2013 que Monsieur Thierry Kohnen a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013109134/13.

(130131870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Kings Falls, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.582.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013109142/11.

(130132308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.587.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109054/10.

(130132969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Heureko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.332.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109068/10.

(130132747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Himachal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIMACHAL S.A.

Référence de publication: 2013109070/10.

(130132628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

HC Investissements (Europe) S.à r.l.

Représentée par Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2013109064/13.

(130132609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Komohana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Komohana Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109143/11.

(130131923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Himachal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIMACHAL S.A.

Référence de publication: 2013109071/10.

(130132629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

HSBC Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013109074/10.

(130132640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Infrastructure Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.708.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109079/10.

(130131868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Hilares S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 131.183.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HILARES S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013109069/13.

(130131882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Kayalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 42.877.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013109149/11.

(130132302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Insight VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109083/10.

(130132788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Insight-Studio M III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.652,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 136.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109084/10.

(130131999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.857.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109086/10.

(130132000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

HC Investissements IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

HC Investissements IV S.à r.l.

Représentée par Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2013109066/13.

(130132612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Krinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 173.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013109157/11.

(130132671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Immo du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.732.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013109094/10.

(130132703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Immo Invest H R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 5-7, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 154.002.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109095/10.

(130132199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Immo-Sûre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.849.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013109096/10.

(130132278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Immobilière Feidt & Thill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 85.761.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013109100/13.

(130132777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

L.03 Vision Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 8, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.03VISION IMMOBILIERE Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013109159/11.

(130132299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Immobauwerke A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.438.

Les comptes annuels du 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109097/10.

(130132712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Immodali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.563.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013109103/10.

(130132506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Impax Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 393.736,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109105/10.

(130132887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

JMC Fresh Pineapples & Exotic Flowers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 4, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 160.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour JMC FRESH PINEAPPLES & EXOTIC FLOWERS S.à r.l.

Jean-Marie CODJIA

Gérant

Référence de publication: 2013109132/13.

(130132399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

LDM Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.563.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du
31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013109187/11.

(130132744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Indigoweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Gällewee.

R.C.S. Luxembourg B 100.301.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fischbach, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013109107/10.

(130132718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

I.A.I., Industrie Assistance Ingénierie, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013109108/10.

(130132306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Ingeborg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.481.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109110/10.

(130132065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

International Corporate Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 10.548.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel Schaeffer / Gabriele Schneider

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013109113/13.

(130132792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Lowell S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.267.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013109211/11.

(130132301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Ingeborg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.481.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109111/10.

(130132071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

International Pension Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2013109114/10.

(130132439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Investus S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 1.445.514,00.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.352.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109118/10.

(130132379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

J.M. Maus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 69, Gédigerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 103.406.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109122/10.

(130131837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

LG Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 169.568.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013109203/11.

(130132453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

IT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109121/10.

(130132768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Jerono Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 148.925.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109128/10.

(130132021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Jilan S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JILAN S.A.

Référence de publication: 2013109129/10.

(130132790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.848.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 3 mai 2013

Est nommé réviseur d'entreprises agréé et non commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109123/13.

(130132491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 103.251.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013109214/11.

(130132426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

JLP auto et pneu service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 153.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Référence de publication: 2013109131/10.

(130131919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

JPK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.101.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11/07/2013.

Référence de publication: 2013109135/10.

(130132717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Kara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.288.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013109139/10.

(130131860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Juniperus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIÉ CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013109136/12.

(130131909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Lagonda S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 163.214.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LAGONDA S.A. SPF
Signature

Référence de publication: 2013109183/12.

(130132557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

King & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 106.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013109141/10.

(130132517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Konings Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 177.586.

Par la présente, je vous informe de ma démission au poste de Gérant B de la société. Ma démission est effective le 26
Juillet 2013.

Le 26 Juillet 2013.

Marcus Jacobus Dijkerman.

Référence de publication: 2013109144/10.

(130132134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Konings Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 177.586.

Par la présente, je vous informe de ma démission au poste de Gérant B de la société. Ma démission est effective le 26
Juillet 2013.

Le 26 Juillet 2013.

Joost Anton Mees.

Référence de publication: 2013109145/10.

(130132134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Videodeals.com S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 199.541,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of July, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of Videodeals.com S.A., a public company limited by shares, having its registered offices at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B.159.595, incorporated by notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary officiating in Luxembourg, on March 9, 2011, as published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1319 of June 17, 2011, whose articles were last amended on June 21, 2013 by the undersigned notary, not yet published (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary and Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer.

The Chairman requested the notary to record that:

(I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(II) The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

(III) As appears from the attendance list, the entire issued and paid up share capital of the company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(IV) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is worded as follows:

a. Waiver of convening formalities.

b. Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares (as defined hereafter).

c. Increase of the Company's share capital from one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one Euro (EUR 187,901.-) to one hundred and ninety nine thousand five hundred and forty one Euro (EUR 199,541.-) by the issuance of eleven thousand six hundred and forty (11,640) new ordinary registered shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), whereby the value of the cash contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and thirteen thousand three hundred and sixty Euro (EUR 113,360.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

d. Subscription and payment of the New Shares.

e. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items c. and d.

f. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present meeting which was communicated in advance.

Second resolution

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the contemplated issuance of the New Shares.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from its current amount of one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one Euro (EUR 187,901.-) to one hundred and ninety nine thousand five hundred and forty one Euro (EUR 199,541.-) by way of the issuance of eleven thousand six hundred and forty (11,640) New Shares, by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), whereby the value of the cash contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and thirteen thousand three hundred and sixty Euro (EUR 113,360.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Thereupon, the following person intervened:

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its seat in Utrecht, the Netherlands and its registered offices at Europalaan 400, 3526 KS Utrecht, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 55711375, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, and subscribed for eleven thousand six hundred and forty (11,640) New Shares and paid these 11,640 New Shares up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-). Proof of existence and value of the Contribution has been given to the undersigned Notary.

Fourth resolution

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one (187,901) to one hundred and ninety nine thousand five hundred and forty one (199,541) registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

Fifth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and ninety nine thousand five hundred and forty one Euro (EUR 199,541.-), represented by one hundred and ninety nine thousand five hundred and forty one (199,541) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-in."

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has verified the existence of the conditions set out in Article 26 of the Luxembourg Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above. The notarial deed having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, this present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de juillet, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Videodeals.com S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B.159.595 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319 en date du 17 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant en date du 21 juin 2013, ne pas encore publié (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»). La réunion a nommé Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire et Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a requis au notaire instrumentant d'acter que:

(I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de actions détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

(II) Les procurations d'actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, resteront également annexée au présent acte.

(III) Il appert de la liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société, est représentée de sorte que la réunion peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est libellé comme suit:

- a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société;
- b) Renonciation aux droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-dessous).

c) Augmentation du capital social de la Société de cent quatre-vingt-sept mille neuf cent et un euros (187.901 EUR) à cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent quarante-et-un euros (199.541 EUR) par émission d'onze mille six cents quarante (11.640) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après: les «Nouvelles Actions») par apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), dont la valeur de l'apport en numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de cent treize mille trois cents soixante euros (EUR 113.360,-) sera attribué au réserve de prime d'émission;

d) Souscription et libération.

e) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points c et d

f) Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des actionnaires, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société de leurs droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de cent quatre-vingt-sept mille neuf cent et un euros (187.901 EUR) à cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent quarante-et-un euros (199.541 EUR) par émission des Nouvelles Actions et d'accepter que ces Nouvelles Actions seront libérées par voie d'un apport en numéraire pour un montant totale de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR), dont la valeur de l'apport en numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de cent treize mille trois cents soixante euros (113.360 EUR) au réserve de prime d'émission.

A ce stade la personne suivante est intervenue:

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., ayant son siège social à Europalaan 400, KS Utrecht, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Utrecht sous le no. 55711375, Les Pays-Bas, ici dûment représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, et a déclaré de souscrire toutes les onze mille six cent quarante (11.640) nouvelles actions à émettre et de les libérer par voie d'un apport en numéraire de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR). Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentaire, par voie d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Actions, le nombre des actions du capital social de la Société a été augmenté de cent quatre-vingt sept mille neuf cent et un (187.901) à cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-et-un (199.541) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et que les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées.

Cinquième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent quarante-et-un euros (199.541 EUR), représenté par cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent quarante-et-un (199.541) actions d'une valeur nominale de d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

112671

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement de ces conditions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9917.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112816/180.

(130136624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

TCP Kaporal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.101.770,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.247.

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of July,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TCP Kaporal Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.247 (the Company) and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, a notary resident in Echternach on May 16, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 1, 2013, under number 1561, page 74885.

THERE APPEARED:

Kaporal Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 71445, duly represented by its general partner TCP Kaporal Holdings GP, LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 2711 Centerville RD STE 400, Wilmington, New Castle, USA and being registered with the Department of State - Division of Corporations of the State of Delaware under registration number 5327462 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, whose professional address is at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. creation of ten (10) classes of shares in the share capital of the Company as well as ten (10) share premium accounts corresponding to these specific classes of shares and subsequent conversion of the existing shares in the share capital of the Company into these newly created classes of shares;

2. subsequent amendment and restatement of Articles 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect inter alia the changes mentioned in item 1.;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of twelve million eighty-nine thousand two hundred seventy Euro (EUR 12,089,270), by way of the creation and issue of the ten classes of shares mentioned in item 1. above;

4. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. full restatement of the Articles of the Company in order to reflect inter alia the changes mentioned in item 4. above but without amending the corporate object clause of the Articles;

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes; and

7. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares in the share capital of the Company, namely class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class F Shares), class G shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares), class I shares (the Class I Shares) and class J shares (the Class J Shares and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares the Alphabet Shares) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each as well as ten (10) shares premium accounts corresponding to these specific classes of shares, to be denominated by the corresponding letter (it being understood Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J). The Sole Shareholder resolves to convert one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class A Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class B Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class C Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class D Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class E Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class F Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class G Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class H Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class I Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares into Class J Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles in order to reflect the changes mentioned above. The Article 5 shall therefore read as follows:

« Art. 5.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class C Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class D Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class E Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class F Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class G Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class H Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class I Shares, represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Class J Shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of twelve million eighty-nine thousand two hundred seventy Euro (EUR 12,089,270.-), by way of the creation and issue of one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class A Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class B Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class C Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class D Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class E Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class F Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class G Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class H Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class I Shares and one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Fourth resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Kaporal Cayman L.P., duly represented as stated above, declares that it subscribes for one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class A Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class B Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class C Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class D Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class E Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class F Shares, one million two hundred eight

thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class G Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class H Shares, one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class I Shares and one million two hundred eight thousand nine hundred twenty-seven (1,208,927) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by:

- a contribution in cash amounting to twelve million nine hundred thirty thousand four hundred ninety eight Euro and eighty cents (EUR 12,930,498.80-);

- a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate contribution value of at least sixty-two thousand Euro (EUR 62,000.-) that Kaporal Cayman L.P. has against the Company (the Receivable).

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended (the Law), the Receivable contributed to the Company has been the subject of a report prepared by Phillip van der Westhuizen, Réviseur d'entreprises agréé, dated July 10, 2013 which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Debt was not certain, quantifiable, due and payable.»

Said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The total amount of the contribution of twelve million nine hundred ninety-two thousand four hundred ninety-eight Euro and eighty cents (EUR 12,992,498.80-) shall be allocated as follows:

(i) An amount of twelve million eighty-nine thousand two hundred seventy Euro (EUR 12,089,270.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) An amount of nine hundred and three thousand two hundred twenty-eight Euro and eighty cents (EUR 903,228.80.-) to the share premium account of the Company.

The aforementioned contributions are at the disposal of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company (but without amending the corporate object clause of the Articles) which shall henceforth read as follows:

I. Definitions

Articles of Association has the meaning given to it in article 1;

Available Amount means the total amount of net profits as determined in accordance with article 15.3 of the Articles of Association of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 15.3 of the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Board of Managers has the meaning given to it in article 8;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company has the meaning given to it in article 1;

Financial Year has the meaning given to it in article 13.1;

General Meeting has the meaning given to it in article 11.1 (i);

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 15.1;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "TCP Kaporal Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles of Association).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board of Managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers. If the Board of Managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

III. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve million one hundred and one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 12,101,770.-), represented by one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class A Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class B Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class C Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class D Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class E Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class F Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class G Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class H Shares, one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class I Shares, and one million two hundred and ten thousand one hundred seventy-seven (1,210,177) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value, is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any class of shares, as the case may be, shall be allocated upon their issuance to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares, to be denominated by the corresponding letter (it being understood Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J).

5.4. In case the Company holds sufficient available reserves according to a recent interim balance sheet presented to the general meeting of shareholders of the Company, such general meeting of shareholders may want to authorise the repayment of all or part of the contributed share premium amounts. In such case, the holders of a given class of shares shall be entitled pro rata to their shareholding in such class of shares, up to a maximum of the share premium amount stapled to such class of shares.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

6.9. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

(i) Class J Shares;

(ii) Class I Shares;

(iii) Class H Shares;

(iv) Class G Shares;

(v) Class F Shares;

(vi) Class E Shares;

(vii) Class D Shares;

(viii) Class C Shares; and

(ix) Class B Shares;

6.10. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive

from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

IV. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board of Managers). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board of Managers, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board of Managers may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board of Managers shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board of Managers meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board of Managers meeting.

(v) The Board of Managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board of Managers resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board of Managers resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board of Managers meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board of Managers.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board of Managers, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board of Managers. The Board of Managers must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board of Managers shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board of Managers. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board of Managers.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board of Managers must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- The holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- The holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- The holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- The holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- The holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- The holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- The holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- The holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- The holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- The holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.4. Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

15.5. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board of Managers must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board of Managers must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board of Managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board of Managers.

VII. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board of Managers meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board of Managers by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately five thousand four hundred euro (EUR 5,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TCP Kaporal Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.247 (la Société) et constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 16 mai 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} juillet 2013, au numéro 1561, page 74885.

A COMPARU:

Kaporal Cayman L.P., une société en commandite constituée conformément au droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite Exemptées des Iles Cayman sous le numéro 71445, dûment représentée par son associé commandité TCP Kaporal Holdings GP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Rd Ste 400, Wilmington, New Castle, Etats-Unis et immatriculée auprès du Department of State - Division of Corporation of the State of Delaware sous le numéro 5327462 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après la signature ne varietur par le représentant légal de la partie représentée et le notaire soussigné, la procuration demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. création de dix (10) classes de parts sociales composant le capital social de la Société ainsi que dix (10) comptes de primes d'émission correspondant à ces classes de parts sociales spécifiques et la conversion ultérieure des parts sociales existantes composant le capital social de la Société dans ces classes de parts sociales nouvellement créées;

2. la modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements mentionnés au point 1.;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze millions quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros (EUR 12.089.270,-), par la création et l'émission des dix classes de parts sociales mentionnées au point 1. ci-dessus;

4. souscription et paiement de l'augmentation de capital visée au point 3. ci-dessus;
5. mise à jour complète des Statuts de la Société afin de refléter, entre autres, les changements mentionnés à l'article 4. ci-dessus mais sans modifier la clause d'objet social des Statuts;
6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements, et
7. divers.

III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) classes de parts sociales composant le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et les parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J) et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, la Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales Alphabet) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ainsi que dix comptes de prime d'émission correspondant à ces classes de parts sociales spécifiques, devant être dénommées par la lettre correspondante (étant entendu comme Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J). L'Associé Unique décide de convertir mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe C, 1250 (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe G, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe I et mille deux cent cinquante (1250) parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe J.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus. L'article 5 est donc rédigé comme suit:

« Art. 5.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe C, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe D, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe E, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe G, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe H, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe I, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de douze millions quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros (EUR 12.089.270,-), par la création et l'émission d'un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe A, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe B, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe C, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe D, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe E, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe F, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe G, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe H, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe I et un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Kaporal Cayman LP, dûment représentée comme précisé ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe A, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927)

Parts sociales de Classe B, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe C, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe D, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe E, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe F, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe G, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe H, un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe I et un million deux cent huit mille neuf cent vingt-sept (1.208.927) Parts sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par:

- un apport en numéraire d'un montant de douze millions neuf cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 12.930.498,80-);

- un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur d'apport agrégée d'au moins soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) que Kaporal Manco S.à r.l. holdings SCA détient envers la Société (la Créance).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), la Créance apportée à la Société a fait l'objet d'un rapport établi par Phillip van der Westhuizen, réviseur d'entreprises agréé, en date du 10 juillet 2013, qui conclut comme suit:

«Sur la base de notre examen, aucun élément porté à notre attention nous porte à croire que la Dette n'est pas certaine, quantifiable, échue et exigible.»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises agréé, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom des Associés et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec elles.

Le montant intégral de la contribution de douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 12.992.498,80-) sera alloué comme suit:

(i) Un montant de douze millions quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros (EUR 12,089,270.-) au compte de capital-actions de la Société; et

(ii) Un montant de neuf cent trois mille deux cent vingt-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 903,228.80.-) au compte de prime d'émissions de la Société.

LeS prédis apports sont à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de mettre à jour intégralement les statuts de la Société (mais sans modifier la clause de l'objet social des Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

I. Définitions

Statuts a la signification donné à ce terme à l'article 1;

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets, tel que déterminé conformément à l'article 15.3 des Statuts de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 15.3 des Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris afin d'éviter toute incertitude la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales qui sera rachetée/annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences des Lois ou des Statuts, figurant chaque fois dans les comptes intermédiaires pertinents (afin d'éviter toute incertitude, sans tout double comptage) de sorte que:

$$MD = (PN + RD + RC) - (P + RS)$$

Selon laquelle:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (y compris les bénéfices reportés)

RD = Réserves distribuables librement (y compris les comptes de prime d'émission)

RC = Le montant de la réduction de capital et la réduction des réserves légales relatives à la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = Pertes (y compris les pertes reportées)

RS = toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux dispositions des Lois ou des Statuts;

Conseil de Gérance a la signification donné à ce terme à l'article 8;

Jour Ouvré signifie un jour (autre qu'un Samedi ou Dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg pour les affaires courantes;

Valeur d'Annulation Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale devant être appliquée à la Classe de Parts Sociales pour être rachetées et annulées par le nombre de Parts Sociales en circulation de cette Classe de Parts sociales;

Classe de Parts Sociales signifie une classe complète de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société a la signification donnée à ce terme à l'article 1;

Exercice social a la signification donnée à ce terme à l'article 13.1;
Assemblée Générale a la signification donnée à ce terme à l'article;
Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;
Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales;
Lois signifient les lois du Grand-Duché de Luxembourg;
Réserve légale a la signification donnée à ce terme à l'article 15.1;
Luxembourg signifie le Grand-Duché de Luxembourg;
Gérants signifie tout membre du Conseil de Gérance et Gérant chacun d'entre eux;
Associés signifie toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales sont transférées de temps en temps (à l'exception de la Société) conformément aux termes des Statuts, et Associé désigne l'un d'entre eux;
Parts Sociales signifie les parts sociales émises de temps en temps dans le capital social de la Société;
Montant de l'Annulation Totale signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance adopté et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de l'Annulation Totale est l'ensemble des Montants Disponibles au moment de l'annulation des Classes de Parts Sociales concernés, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale telle que prévue par une modification des Statuts sous réserve que le Montant de l'Annulation Totale ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

II. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "TCP Kaporal Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil de Gérance. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions sociales concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

III. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze millions cent un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 12.101.770,-), représenté par un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe A, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe B, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe C, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe D, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe E, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe F, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe G, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe H, un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe I et un million deux cent dix mille cent soixante-dix-sept (1,210,177) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En sus du capital social, un compte de prime d'émission peut être mis en place dans lequel toute prime versée sur toute part sociale en complément de sa valeur nominale est transférée. Toute prime d'émission versée au titre de la souscription d'une Classe de Parts Sociales, selon le cas, sera affectée dès son émission à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette Classe particulière de Parts Sociales, qui doit être libellée par la lettre correspondante (étant entendu comme Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J).

5.4. Dans le cas où la Société détient des réserves disponibles suffisantes selon un récent bilan intérimaire présenté à l'assemblée générale des associés de la Société, une telle assemblée générale des associés peut vouloir autoriser le remboursement de tout ou partie des montants des primes d'émission contribués. Dans ce cas, les titulaires d'une Classe donnée de Parts Sociales ont droit au prorata de leur participation dans ladite Classe de Parts Sociales, jusqu'à concurrence du montant de la prime d'émission attaché à ladite classe de parts sociales.

Art. 6. Parts Sociales.

- 6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.
- 6.6. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.8. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.
- 6.9. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales complète(s) à condition toutefois que la Société ne pourra à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas de rachats et annulations de Classes de Parts Sociales, lesdits rachats et annulations de Parts Sociales se feront dans l'ordre suivant:
 - (i) Parts Sociales de Classe J;
 - (ii) Parts Sociales de Classe I;
 - (iii) Parts Sociales de Classe H;
 - (iv) Parts Sociales de Classe G;
 - (v) Parts Sociales de Classe F;
 - (vi) Parts Sociales de Classe E;
 - (vii) Parts Sociales de Classe D;
 - (viii) Parts Sociales de Classe C; et
 - (ix) Parts Sociales de Classe B.

6.10 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de toute Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Classe de Parts Sociales confère aux titulaires (au prorata de leur participation dans ladite Classe de Parts Sociales) à cette partie du Montant de l'Annulation Totale qui est déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et les titulaires de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée doivent recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenues par eux et annulée.

IV. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil de Gérance communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil de Gérance. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil de Gérance.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil de Gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Au cours d'une année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non répartis, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe A ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe B ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe C ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe D ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe E ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe F ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe G ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,

- Les titulaires d'Parts sociales de Classe H ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe I ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I, puis,

- Les titulaires de Parts Sociales de Classe J ont le droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

15.4. Si l'ensemble de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple Parts Sociales de Classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la dernière Classe de Parts Sociales précédente en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple initialement des Parts Sociales de Classe I).

15.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil de Gérance a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil de Gérance.

VII. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VIII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements.

Estimation

Les frais, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société par rapport à cet acte sont estimés à environ cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée au début du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112774/915.

(130136550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SPTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.288.

In the year two thousand and thirteen.

On the ninth day of July

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

ORANGE ONE REAL ESTATE S.A., with registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SPTC S.à.r.l.", having its registered office in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B and number 173.288, incorporated on August 1, 2006 under the Delaware Limited Liability Company Act. and transferred in the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary, on November 13th, 2012, published in the Mémorial C 44, of January 8th, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party resolves to amend the object of the company so that the article 3 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The object of the Company is to carry out all operations pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may engage in any operations involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

ORANGE ONE REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "SPTC S.à.r.l.", ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 173.288, une société constituée le 1^{er} août 2006 selon le Delaware Limited Liability Company Act. Delaware et transférée au Grand Duché du Luxembourg,

aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2012, publié au Mémorial C 44 du 08 janvier 2013,

et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide de changer l'objet social de la société de sorte que l'article trois (3) des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La société pourra s'engager dans toutes les opérations concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112735/105.

(130136199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

TLcom II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.135,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.485.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Kleinwort Benson Custodian Services Ltd with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St. Helier, Jersey, JE4 8PQ, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry under number 1351, represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the undersigned notary to state:

I. That Kleinwort Benson Custodian Services Ltd is the sole participant of Tlcom II Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 143485 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated November 20, 2008 and published in the Mémorial C number 19 of January 6, 2009. Its articles of association have been amended several times and for the last time by deed of undersigned notary dated 24 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is fixed at one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five euro (€ 129,135.-) represented by one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five (129,135)_parts of one Euro (€ 1) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Waiver of convening notices.

2) Creation of new classes of parts of the Company (Class D1 and Class D2) and determination of the rights attaching to these classes of parts.

3) Increase of the capital of the Company in the amount of ten thousand Euro (€ 10,000) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty nine thousand one hundred and thirty-five Euro (€ 129,135) to one hundred thirty-nine thousand one hundred and thirty-five Euro (€ 139,135), by the issue of nine thousand eight hundred four (9,804) new Class D 1 Parts and one hundred ninety six (196) new Class D2 Parts of one Euro (€ 1) each, being ten thousand (10,000) new parts in total, with a share premium of six hundred ninety five thousands and six hundred ninety eight Euro (€ 695,698) for Class D1 Parts and a share premium of thirteen thousands and nine hundred eight Euro (€ 13,908) for Class D2 Parts, together with an aggregate issue premium of seven hundred nine thousands and six hundred six Euro (€ 709,606), each part having the rights and obligations attached to the Class of parts to which it belongs in accordance with the articles of association of the Company.

4) Subscription and paying-up by Kleinwort Benson Custodian Services Ltd of nine thousand eight hundred four (9,804) new Class D1 Parts and one hundred ninety six (196) new Class D2 Parts, of one Euro (€ 1) each, with a share premium of six hundred ninety five thousands and six hundred ninety eight Euro (€ 695,698) for Class D1 Parts and share premium of thirteen thousands and nine hundred eight Euro (€13,908) for Class D2 Parts, together with an aggregate issue premium of seven hundred nine thousands and six hundred six Euro (€ 709,606), by a contribution in kind in the way of loan capitalization in the amount of EUR 680,000 (First Tranche), EUR 26,202 (Partial Second Tranche I) and EUR 13,404 (Partial Second Tranche II).

5) Amendment of Article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase and the issuance of new parts.

6) Amendment of paragraph 1 of Article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the issuance of new parts.

7) Amendment of paragraph 1 of Article 9 of the articles of association of the Company in order to reflect the issuance of new parts.

8) Miscellaneous.

IV. After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole participant decides to create a new class of parts of the Company, which shall be designated as follows:

- Class D1 Parts.
- Class D2 Parts.

The Class D1 Parts and Class D2 Parts shall be used to subscribe to class C shares of the Company Beintoo S.p.A., a company organised and existing under the laws of Italy, with registered office at via Giacomo Leopardi 1, Milano, Italy ("Beintoo").

Second resolution

The sole participant Kleinwort Benson Custodian Services Ltd decides to increase the capital of the Company in the amount of ten thousand Euro (€ 10,000) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty nine thousand one hundred and thirty-five Euro (€ 129,135) to one hundred thirty-nine thousand one hundred and thirty-five Euro (€ 139,135), by the issue of nine thousand eight hundred four (9,804) new Class D1 Parts and one hundred ninety six (196) new Class D2 Parts of one Euro (€ 1) each, being ten thousand (10,000) new parts in total, with a share premium of six hundred ninety five thousands and six hundred ninety eight Euro (€ 695,698) for Class D1 Parts and a share premium of thirteen thousands and nine hundred eight Euro (€ 13,908) for Class D2 Parts, together with an aggregate issue premium of seven hundred nine thousands and six hundred six Euro (€ 709,606), each part having the rights and obligations attached to the Class of parts to which it belongs in accordance with the articles of association of the Company.

Subscription and Payment

Kleinwort Benson Custodian Services Ltd, prenamed, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, has declared to subscribe nine thousand eight hundred four (9,804) new Class D1 Parts and one hundred ninety six (196) new Class D2 Parts with a share premium of six hundred ninety five thousands and six hundred ninety eight Euro (€ 695,698) for Class D1 Parts and share premium of thirteen thousands and nine hundred eight Euro (€ 13,908) for Class D2 Parts, of one Euro (€ 1) each. These new parts have been fully paid up together with an aggregate issue premium of seven hundred nine thousands and six hundred six Euro (€ 709,606), by a contribution in kind in the way of loan capitalization in the amount of EUR 680,000 (First Tranche), EUR 26,202 (Partial Second Tranche I) and EUR 13,404 (Partial Second Tranche II), which contribution is at the disposal of the Company.

Valuation

The Contribution is valued at an amount of seven hundred nineteen thousand and six hundred six Euro (€ 719,606)

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing résolution, Article 7 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

"The Company has an issued capital of one hundred thirty-nine thousand one hundred and thirty-five Euro (€ 139,135) represented by one hundred thirty-nine thousand one hundred and thirty-five (139,135) parts having a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The one hundred thirty-nine thousand one hundred and thirty-five (139,135) parts consist of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary parts (the "Ordinary Parts"), forty-eight thousand three hundred and eighty-four (48,384) class A1 parts (the "Class A1 Parts"), nine hundred sixty-six (966) class A2 parts (the "Class A2 Parts"), sixty-five thousand two hundred eighty-one (65,281) class B1 parts (the "Class B1 Parts"), one thousand three hundred and four (1,304) class B2 parts (the "Class B2 Parts"), five hundred (500) class C1 parts (the "Class C1 Parts") and two hundred (200) class C2 parts (the "Class C2 Parts"), nine thousand eight hundred four (9,804) class D1 parts (the "Class D1 Parts") and one hundred ninety six (196) class D2 parts (the "Class D2 Parts").

In addition to the issued capital, issue premiums may be paid up.

The capital of the Company may be increased at any time by a decision of the sole participant or, in case of plurality of participants, by a general meeting of participants in accordance with article 15 of these Articles. The participants shall have the right to issue further Ordinary Parts, Class A1 Parts, Class A2 Parts, Class B1 Parts, Class B2 Parts, Class C1 Parts, Class C2 Parts, Class D1 Parts and Class D2 Parts with or without issue of premium.

The Class A1 Parts shall represent ninety-eight point zero four per cent (98,04%) of the economic interest of the Company in Upstream Telecommunications and Software Systems S.A., a company organized and existing under the laws of Greece, with registered office at 4, Kastorias & Messinias Street, 153 44 Gerakas Attikis Greece ("Upstream").

The Class A2 Parts shall represent one point ninety-six per cent (1,96%) of the economic interest of the Company in Upstream.

The Class B1 Parts shall represent ninety-eight point zero four per cent (98,04%) of the economic interest of the Company in TheBlogTV S.r.l., a company organised and existing under the laws of Italy, with registered office at via Orobica no. 3, Milan, Italy ("TheBlogTV").

The Class B2 Parts shall represent one point ninety-six per cent (1,96%) of the economic interest of the Company in the TheBlogTV.

The Class C1 Parts shall represent seventy-three point eighty per cent (73,80%) of the economic interest of the Company in TLcom Nordic Holdings AB, a company organized and existing under the laws of Sweden, with registered office at 8 Kungsgatan, SE 111 43, Stockholm, Sweden ("Nordic").

The Class C2 Parts shall represent twenty-six point twenty per cent (26,20%) of the economic interest of the Company in Nordic.

The Class D1 Parts shall represent ninety-eight point zero four per cent (98,04%) of the economic interest of the Company in Beintoo S.p.A. a company organised and existing under the laws of Italy, with registered office at via Giacomo Leopardi 1, Milano, Italy ("Beintoo").

The Class D2 Parts shall represent one point ninety-six per cent (1,96%) of the economic interest of the Company in Beintoo.

The total of the issue of premiums, if any, shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a résolution of the sole participant or, in case of plurality of participants, of the general meeting of participants, may be distributed to

the participants or used to repurchase own parts of any class to be issued by the Company, or used to increase the corporate capital of the Company by incorporation of extraordinary reserves.

The terms "part" and ""parts or "participant" and "participants" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Ordinary Parts, the Class A1 Parts, the Class A2 Parts, the Class B1 Parts, the Class B2 Parts, the Class C1 Parts, the Class C2 Parts, the Class D1 Parts and Class D2 Parts and the holders of the Ordinary Parts, the Class A1 Parts, the Class A2 Parts, the Class B1 Parts, the Class B2 Parts, the Class C1 Parts, the Class C2 Parts, the Class D1 Parts and Class D2 Parts."

Fourth resolution

The sole participant decides to amend paragraph 1 of Article 8 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

"The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Class A1 Parts, Class A2 Parts, Class B1 Parts, Class B2 Parts, Class C1 Parts, Class C2 Parts, Class D1 and Class D2 Parts. Such repurchase can be made at any time and, in particular, after the sale and liquidation of the underlying company of the Class A1 Parts, the Class A2 Parts, the Class B1 Parts, the Class B2 Parts, the Class C1 Parts, the Class C2 Parts, the Class D1 Parts and Class D2 Parts."

Fifth resolution

The sole participant decides to amend paragraph 1 of Article 9 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

"In case the Company repurchases its own Class A1 Parts, Class A2 Parts, Class B1 Parts, Class B2 Parts, Class C1 Parts, Class C2 Parts, Class D1 Parts and the Class D2 the purchase price of the Class A1 Parts, the Class A2 Parts, the Class B1 Parts, the Class B2 Parts, the Class C1 Parts, the Class C2 Parts, the Class D1 and the Class D2 Parts will be determined according to the following formula:"

Expenses

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French version:

En l'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Kleinwort Benson Custodian Services Ltd, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St. Helier, Jersey, JE4 8PQ, Channel Islands, inscrite auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro 1351

représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que Kleinwort Benson Custodian Services Ltd est le seul associé de TLcom II Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143485 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 19 du 6 janvier 2009. Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, numéro 944 du 12 avril 2012.

II. Que le capital de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille cent trente-cinq euros (€ 129.135,-) représenté par cent vingt-neuf mille cent trente-cinq (129.135) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Renonciation de convocations.

2) Création de deux nouvelles classes de parts (Parts de Classe D1 et Parts de Classe D2) et détermination des droits attachés à ces classes de parts.

3) Augmentation du capital de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000 €) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-neuf mille cent trente-cinq euros (129.135 €) à cent trente neuf mille cent trente-cinq euros (139.135 €) par l'émission de neuf mille huit cents quatre (9.804) nouvelles Parts de Classe D1 et de cent quatre vingt seize (196) nouvelles Parts de Classe D2, d'un euro (1 €) chacune, soit dix mille (10.000) nouvelles parts sociales au total, ensemble avec une prime d'émission de six cents quatre vingt quinze mille six cents quatre vingt dix huit euros (695.698 €) pour la part de Classe D1 et une prime d'émission de treize mille neuf cent huit euros (13.908 €) pour la part de Classe D2, avec une prime d'émission totale de sept cent neuf mille six cents six euros (709.606 €), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la Classe de parts sociales à laquelle elle appartient, conformément aux statuts de la Société.

4) Souscription et libération par Kleinwort Benson Custodian Services Ltd des neuf mille huit cents quatre (9.804) nouvelles Parts de Classe D1 et des cent quatre vingt seize (196) nouvelles Parts de Classe D2, d'un euro (1 €) chacune, ensemble avec une prime d'émission de six cents quatre vingt quinze mille six cents quatre vingt dix huit euros (695.698 €) pour la part de Classe D1 et prime d'émission de treize mille neuf cents huit euros (13.908€) pour la part de Classe D2, avec une prime d'émission totale de sept cent neuf mille six cents six euros (709.606 €) par un apport en nature par le biais de la capitalisation de prêt d'un montant de EUR 680.000 (première tranche), EUR 26,202 (partielle deuxième tranche I) et EUR 13,404 (partielle deuxième tranche II).

5) Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles classes de parts.

6) Modification du paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'émission de nouvelles classes de parts.

7) Modification du paragraphe 1 de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter l'émission de nouvelles classes de parts

IV. Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux nouvelles classes de parts de la Société qui seront désignées comme suit:

- Parts de Classe D1; et
- Parts de Classe D2.

Les Parts de Classe D1 et de Classe D2 doivent être utilisées pour la souscription de Parts de Classe C de la société Beintoo S.p.A, une société constituée et existant sous le droit d'Italie, avec siège sociale au via Giacomo Leopardi 1, Milan, Italy ("Beintoo").

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000 €) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-neuf mille cent trente-cinq euros (129.135 €) à cent trente neuf mille cent trente-cinq euros (139.135 €) par l'émission de neuf mille huit cents quatre (9.804) nouvelles Parts de Classe D1 et de cent quatre vingt seize (196) nouvelles Parts de Classe D2, d'un euro (1 €) chacune, soit dix mille (10.000) nouvelles parts sociales au total, ensemble avec une prime d'émission de six cents quatre vingt quinze mille six cents quatre vingt dix huit euros (695.698 €) pour la part de Classe D1 et prime d'émission de treize mille neuf cents huit euros (13.908€) pour la part de Classe D2, avec une prime d'émission totale de sept cent neuf mille six cents six euros (709.606 €), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la Classe de parts sociales à laquelle elle appartient, conformément aux statuts de la Société.

Souscription et Paiement

Kleinwort Benson Custodian Services Ltd, prénommée, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao, prénommée, a déclaré souscrire neuf mille huit cent quatre (9.804) nouvelles Parts de Classe D1 et cent quatre vingt seize (196) nouvelles Parts de Classe D2 avec une prime totale d'émission de six cents quatre vingt quinze mille six cent quatre vingt dix huit euros (695.698€) pour les Parts de Classe D1 et une prime totale d'émission de treize mille neuf cents huit euros (13.908€) pour les Parts de Classe D2, d'un euro (1 €) chacune. Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées, ensemble avec une prime totale d'émission de sept cents neuf mille six cents six euros (709.606 €), par un apport en nature par le biais de la capitalisation de prêt d'un montant de EUR 680.000 (première tranche), EUR 26,202 (partielle deuxième tranche I) et EUR 13,404 (partielle deuxième tranche II), lequel apport est à la disposition de la Société.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de sept cent dix-neuf mille six cents six euros (719.606 €).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'Apport, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 7 des statuts de la Société a été modifié et est maintenant rédigé de la manière suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent trente neuf mille cent trente-cinq euros (139.135 €) représenté par cent trente neuf mille cent trente-cinq (139.135) parts sociales d'un euro (1.-€) chacune.

Les cent trente neuf mille cent trente-cinq (139.135) parts sociales consistent en, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires"), quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre (48.384) parts sociales de classe A1 (les "Parts de Classe A1"), neuf cent soixante-six (966) parts sociales de classe A2 (les "Parts de Classe A2"), soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un (65.281) parts sociales de classe B1 (les «Parts de Classe B1»), mille trois cent quatre (1.304) parts sociales de classe B2 (les «Parts de Classe B2»), cinq cents (500) parts sociales de classe C1 (les «Parts de Classe C1») et deux cents (200) parts sociales de classe C2 (les «Parts de Classe C2»), neuf mille huit cents quatre (9.804) parts sociales de classe D1 (les «Parts de Classe D1») et cent quatre vingt seize (196) parts sociales de classe D2 (les «Parts de Classe D2»)

En plus du capital émis, des primes d'émission peuvent être payées.

Le capital de la Société peut être augmenté à tout moment par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision de l'assemblée générale des associés en conformité avec l'article 15 des présents Statuts. Les associés ont le droit d'émettre des Parts Ordinaires supplémentaires, des Parts de Classe A1 supplémentaires, des Parts de Classe A2 supplémentaires, des Parts de Classe B1 supplémentaires, des Parts de Classe B2 supplémentaires, des Parts de Classe C1 supplémentaires et des Parts de Classe C2 supplémentaires avec ou sans primes d'émission, des Parts de Classe D1 supplémentaires et des Parts de Classe D2 supplémentaires avec ou sans primes d'émission.

Les Parts de Classe A1 représenteront quatre-vingt-dix-huit virgule zéro quatre pour cent (98.04%) de l'intérêt économique de la Société dans Upstream Telecommunications and Software Systems S.A., une société constituée et existant sous le droit de Grèce, avec siège social au 4, Kastorias & Messinias Street, 153 44 Gerakas Attikis, Grèce ("Upstream").

Les Parts de Classe A2 représenteront un virgule quatre-vingt-seize pour cent (1.96%) de l'intérêt économique de la Société dans Upstream.

Les Parts de Classe B1 représenteront quatre-vingt-dix-huit virgule zéro quatre pour cent (98.04%) de l'intérêt économique de la Société dans TheBlogTV S.r.l., une société constituée et existant sous le droit italien, avec siège social au via Orobia no. 3, Milan, Italie ("TheBlogTV").

Les Parts de Classe B2 représenteront un virgule quatre-vingt-seize pour cent (1.96%) de l'intérêt économique de la Société dans TheBlogTV.

Les Parts de Classe C1 représenteront soixante-quinze pour cent (75 %) de l'intérêt économique de la Société dans TLcom Nordic Holdings AB, une société constituée et existant sous le droit de Suède, avec siège social au, Suède ("Nordic").

Les Parts de Classe C2 représenteront vingt-cinq pour cent (25 %) de l'intérêt économique de la Société dans Nordic.

Les Parts de Classe D1 représenteront quatre-vingt-dix-huit virgule zéro quatre pour cent (98.04%) de l'intérêt économique de la Société dans Beintoo S.p.A, une société constituée et existant sous le droit d'Italie, avec siège social au via Giacomo Leopardi 1, Milan, Italie.

Les Parts de Classe D2 représenteront un virgule quatre-vingt-seize pour cent (1.96%) de l'intérêt économique de la Société dans Beintoo S.p.A

L'intégralité des primes d'émission, s'il y a lieu, sera allouée à une réserve extraordinaire, qui, par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, peut être distribuée aux associés ou utilisée pour racheter les parts sociales de n'importe quelle classe émises par la Société, ou utilisée pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves extraordinaires.

Les termes «part» et «parts» ou «associé» et «associés» dans ces Statuts engloberont, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Parts Ordinaires, les Parts de Classe A1, les Parts de Classe A2, les Parts de Classe B1, les Parts de Classe B2, les Parts de Classe C1 et les Parts de Classe C2 et les propriétaires de Parts Ordinaires, de Parts de Classe A1, de Parts de Classe A2, de Parts de Classe B1, de Parts de Classe B2, de Parts de Classe C1, de Parts de Classe C2, de Parts de Classe D1 et de Parts de Classe D2.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société qui sera rédigé de la manière suivante:

«La Société peut, dans les termes et dans les limites permises par la loi, racheter ses propres Parts de Classe A1, ses propres Parts de Classe A2, ses propres Parts de Classe B1, ses propres Parts de Classe B2, ses propres Parts de Classe C1, ses propres Parts de Classe C2, ses propres Parts de Classe D1 et ses propres Parts de Classe D2. Le rachat pourra être effectué à tout moment et, plus particulièrement, après la vente ou la liquidation de la société sous-jacente des Parts

de Classe A1, des Parts de Classe A2, des Parts de Classe B1, des Parts de Classe B2, des Parts de Classe C1, des Parts de Classe C2, des Parts de Classe D1 et des Parts de Classe D2».

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 9 des statuts de la Société qui sera rédigé de la manière suivante:

«Au cas où la Société rachète ses propres Parts de Classe A1, ses propres Parts de Classe A2, ses propres Parts de Classe B1, ses propres Parts de Classe B2, ses propres Parts de Classe C1, ses propres Parts de Classe C2, ses propres Parts de Classe D1 et ses propres Parts de Classe D2, le prix de rachat des Parts de Classe A1, des Parts de Classe A2, des Parts de Classe B1, des Parts de Classe B2, des Parts de Classe C1, des Parts de Classe C2, des Parts de Classe D1 et des Parts de Classe D2 sera déterminé sur base de la formule suivante:».

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112786/320.

(130136700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Upshift S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 179.204.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen,

On the twenty-ninth of July,

Before us Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1) Mr. Jaimy SCEVENELS, sales and marketing manager, born in Diest (Belgium), on the 17th of November 1975, residing in B-3390 Tielt-Winge, Voortstraat 21,

2) Mr. Mark TENZER, born MULLEN, IT expert, born in New York (United States of America), on the 1st of March 1974, residing in D-54456 Tawern, Fellericher Strasse 13,

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacity, request the undersigned notary, to record as follows the articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which they intend to organize among themselves:

Art. 1. Form. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed that will be governed by these articles and by the the relevant legislation, in particular the amended law of 10 August 1915 concerning trading companies.

Art. 2. Object. The Company's purpose is:

- the e-commerce of parts and accessories for motorcycles.
- the Company may also perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose;
- in addition, the Company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated;
- in general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly or indirectly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

Art. 3. Name. The name of the Company is "UPSHIFT S.à r.l.".

Art. 4. Period. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. Registered office. The registered office is in Wasserbillig. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a simple decision of the shareholder or shareholders, depending on the case.

Branches or agencies may be established anywhere in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as abroad where the managers will deem it useful.

Art. 6. Capital. The Company's capital is fixed at the sum of twelve thousand four hundred euro (€ 12.400.-) represented by one hundred (100) shares, each with a nominal value of one hundred twenty four euro (€ 124.-). Each share represents one vote at the ordinary and extraordinary general meetings.

The one hundred (100) shares have been subscribed to as follows:

| Subscriber | Number of shares |
|--|------------------|
| 1) Mr Jaimy SCEVENELS prenamed, | 50 |
| 2) Mr Mark TENZER, born MULLEN prenamed, | 50 |
| Total: | 100 |

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 12.400.-) as is certified to the notary executing this deed.

Art. 7. Modification of the capital. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by unanimous consent of the shareholders, depending on the case.

Art. 8. Rights and Obligations attached to the company shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company.

The sole shareholder exercises the powers granted by the law and the present articles to the collective of shareholders; in case of several shareholders each share entitles to the casting of one vote in all deliberations.

The ownership of a share implies ipso facto acceptance of these articles and of the decisions of the sole shareholder or the collective of shareholders.

For no reason and in no case, the creditors, rightful claimants or heirs of the sole shareholder or of one of the shareholders are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company or to pursue any judicial inventory of the Company's assets; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole shareholder or the collective of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivision of the company shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Art. 10. Transfer and Transmission of the shares.

1. Transfers and transmissions in case of a sole shareholder Transfers and transmissions, in any form whatsoever, of shares owned by the sole shareholder are free.

2. Transfers and transmissions in case of several shareholders

Shares are freely transferable amongst shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the unanimous approval of all the shareholders. In case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the same unanimous approval.

In the latter case, however, the approval is not required when the shares are transmitted either to descendants or to the surviving spouse.

If the transfer or transmission of the shares is subject to the approval of the remaining shareholders, these have a preemption right to the shares which are to be transferred, in proportion of the number of shares they own at the moment of the transfer. In case the remaining shareholders exercise their preemption right and in the event of disagreement on the repurchase price, it shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

Art. 11. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of the shareholder or of one of the shareholders. The Company will not be dissolved by death, incapacity, guardianship, bankruptcy, insolvency of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, shareholders or non-shareholders.

The manager or the managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operations, provided that they fall within the object of the Company.

Likewise, the manager or the managers represent the Company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The manager or the managers are appointed for a limited or unlimited duration either by these articles or by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

In the latter case, the sole shareholder or the general meeting, while appointing the manager or the managers, sets their number, the duration of their mandate and, in case of several managers, the powers and competences of the managers.

The sole shareholder or, in case of several shareholders, the general meeting may decide to revoke the manager without a judicial decision being required. The revocation may be decided not only for legitimate reasons, but for any reasons, left to the sovereign appraisal of the sole shareholder or the shareholders. The manager may also resign from his position. The sole shareholder or the shareholders shall decide on the remuneration of the manager.

Art. 13. The Company will not be dissolved by death, resignation or revocation of the manager, for any reason whatsoever, may he be shareholder or not.

For no reason and in no case, the creditors, heirs or other rightful claimants of the manager are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 14. The manager may not be, by reason of his mandate, held personally liable for any commitments validly made by him in the name of the Company. As a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. Decisions of the shareholder or the shareholders.

1. If there is only one shareholder, the sole shareholder exercises the powers conferred by the law to the collective of shareholders.

The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

2. If there are several shareholders, collective decisions are only valid if they are adopted by shareholders representing more than the half of the capital, unless otherwise provided for by the law or the present articles.

Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 16. Business year. The business year begins on January 1st and ends on 31st of December 2014.

Art. 17. Inventory - Balance sheet. Every year on December 31st, the accounts are closed and the management draws up an inventory and the annual accounts according to the law. Each shareholder may inspect the inventory and the annual accounts at the registered office.

Art. 18. Distribution of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, amortization and provisions, as stated in the annual accounts, represents the annual net profit.

Out of the net profit at least five percent shall be placed into a reserve account; this deduction will cease to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent of the Company's capital, but shall be resumed if this one-tenth threshold is no longer met.

The sole shareholder or the general meeting of the shareholders will decide on the allocation of the surplus.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. In case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who will not need to be shareholders and who will be designated, as the case may be, by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders who will specify their powers and their remunerations.

Art. 20. General provision. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the sole shareholder or the shareholders refer to the relevant legislation in force.

Transitory disposition

The first business year begins today and shall end on December 31st, 2013.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, have been fulfilled.

Costs

The amount of the costs, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its formation is estimated approximately at one thousand one hundred euro (€ 1.100.-).

Resolutions of the shareholders.

Immediately after the formation of the Company, the appearing persons, who represent the entire capital, have passed the following resolutions by unanimous consent:

I. Mr. Mark TENZER born MULLEN, born in New York (United States of America), on the 1st of March 1974, residing in D-54456 Tawern, Fellericher Strasse 13,

is appointed as sole manager of the Company for an unlimited duration. The sole manager may bind the Company by his sole signature under all circumstances and for all operations.

II. The Company's address is fixed at L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

Before signing the present deed the undersigned notary has drawn the attention of the incorporating party to the necessity of obtaining an administrative permission in order to undertake the activities described under the Company's object.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first names, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Follows the French Translation:

L'an deux mille treize,

Le vingt-neuf juillet,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

1) Monsieur Jaimy SCEVENELS, directeur des ventes et du marketing, né à Diest (Belgique), le 17 novembre 1975, demeurant à B-3390 Tielt-Winge, Voortstraat 21,

2) Monsieur Mark TENZER né MULLEN, expert en informatique, né à New York (Etats-Unis), le 1^{er} mars 1974, demeurant à D-54456 Tawern, Fellericher Strasse 13,

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts, ainsi que par la législation applicable, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est:

- la commerce par internet de pièces et accessoires de motocycles;
- la Société peut encore réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet;
- de plus, la Société pourra exercer toute activité de commerce, pourvu qu'elle ne soit pas spécialement régulée;
- en général, la Société pourra exercer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui facilitent son développement.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "UPSHIFT S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Wasserbillig. Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| Souscripteurs | Nombre de parts sociales |
|--|--------------------------------|
| 1) Monsieur Jaimy SCEVENELS prénommé, | 50 |
| 2) Monsieur Mark TENZER, né MULLEN prénommé, | 50 |
| Total: | 100 |

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et Transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit par les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Constataion.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Résolutions des associés.

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Monsieur Mark TENZER né MULLEN, expert en informatique, né à New York (Etats-Unis), le 1^{er} mars 1974, demeurant à D-54456 Tawern, Fellericher Strasse 13,

est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée. Le gérant unique engagera la Société par sa seule signature en toutes circonstances et pour toutes opérations.

II. Le siège social de la Société est fixé à L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du comparant, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ce même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus par le notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SCEVENELS. M. TENZER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 2013. Relation: GRE/2013/3158. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 02 août 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013112810/301.

(130136709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Alma Capital Investment Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.608.

In the year two thousand and thirteenth, on twenty-fifth day of July.

Before Us, Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of the public company limited by shares Alma Capital Investment Management, société anonyme having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 171608 incorporated by deed of notary Carlo Wersandt residing in Luxembourg on 20 September 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2586 of 18 October 2012 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Stephanie Sion, private employee with professional residence at 6B, route de Treves, L - 2633 Senningerberg,

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, clerc de notaire, with professional residence at Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stéphanie Sion, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To transfer the registered office of the Company to 6B, route de Treves L-2633 Senningerberg, with effect on 1st September 2013.

2. To amend the first paragraph of article 2.1 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

Art. 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors.

3. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the attorney in fact of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The power of attorney of the sole represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the represented sole shareholder declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer, with effect on 1st September 2013, the registered office of the Company from 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg to 6B, route de Treves L-2633 Senningerberg.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 2.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

Art. 2.1. First paragraph. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors (the Board).

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le vingt-cinquième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme Alma Capital Investment Management, avec siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 171608, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Wersandt de résidence à Luxembourg en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2586 du 18 octobre 2012 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Sion, employée privée, demeurant professionnellement au 6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Sion, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg, avec effet au 1^{er} septembre 2013;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2.1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

3. Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

112703

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 6B, route de Trêves L-2633 Senningerberg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 2.1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 2.1. Premier paragraphe. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie Sion, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2013. LAC / 2013 / 35181. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112921/122.

(130137028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

TL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 161.105.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés la société à responsabilité limitée TL CONSULTING S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1739 du 1^{er} août 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc NICKELS, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier BLOCK, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-1259 Senningerberg, Breedewues 13-15.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. NICKELS, O. BLOCK, G. SCHEIWEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35126. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112784/46.

(130136309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lambarde Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.443,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.922.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Juillet 2013, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Lambarde Developments S.à r.l.

Fides (Luxembourg) S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2013109167/17.

(130133604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

HAUSMAN et Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109060/10.

(130132338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.